



Aux parents des élèves de 10CO, 11CO et en
préapprentissage poursuivant leur formation au
secondaire II général ou professionnel

Notre réf. TF/JN
Date Juin 2024

Rail-Check - Année scolaire 2024-2025
Prise en charge des frais de transport des apprentis et étudiants du secondaire II général et professionnel

Mesdames, Messieurs,

Le canton et les communes de domicile prennent en charge, par le biais d'un Rail-Check, au maximum à 50% du coût d'un abonnement de parcours annuel 2^e classe du lieu de domicile au lieu de cours lorsque le trajet dure plus de 30 minutes et/ou 2.5km.

Le Rail-Check est envoyé par courrier postal avant le début de l'année scolaire si le bulletin de notes est transmis à la Direction de l'école concernée avant le 1^{er} juillet 2024 ou si le contrat d'apprentissage a été validé.

Les personnes dont le contrat d'apprentissage est validé par un autre canton doivent envoyer au début de l'année scolaire une copie de leur contrat d'apprentissage par courriel à l'adresse railcheck@admin.vs.ch.

Pour les contrats d'apprentissage validés en ligne, la confirmation cantonale de la validité du contrat doit également être transmise.

Veillez attendre la réception du Rail-Check avant d'acquérir le titre de transport pour votre enfant.

Le site internet www.railcheck-vs.ch fournit toutes les informations détaillées concernant le Rail-Check (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, FAQ, formulaires et documents à télécharger, contacts, etc.).

Tout en vous remerciant de prendre note de ces informations, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

T. Fux

Tanja Fux
Cheffe de Service

